

scientifiques susceptibles de renseigner la Chambre sur la situation actuelle ou encore des suggestions pour pallier le désastre qui nous menace.

J'ai constaté avec étonnement que chaque fois que je posais cette question, on refusait carrément d'y répondre. Je voudrais, à ce stade, citer la réponse de l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:

L'HON. OTTO E. LANG (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste, n'ayant pas été présent en Chambre hier, à quel chiffre le député fait allusion.

Nous savons tous qu'il existe à la Chambre quantité de secrétaires parlementaires dont le rôle est précisément d'informer le ministre des travaux de la Chambre, surtout en ce qui concerne son propre ministre.

Je ne puis accepter, monsieur l'Orateur, que la procédure de la Chambre ne permette pas aux ministres ou aux secrétaires parlementaires de répondre aux questions des députés le lendemain.

J'écoutais récemment une émission radiodiffusée, lors de laquelle le très honorable premier ministre rencontrait des étudiants près de la ville de Québec. Il n'hésitait pas à répondre à toutes les questions pertinentes et impertinentes que lui posaient des étudiants au sujet de la politique du gouvernement, alors que ce même privilège est refusé à des députés élus dans le but de se renseigner sur les problèmes de l'heure.

Le ministre des Finances (M. Benson) faisait récemment une déclaration dont le texte apparaît dans l'*Ottawa Journal* du 16 novembre. Le ministre faisait des prédictions sur la relance possible de l'économie, sur l'augmentation du produit national brut et sur la possibilité de créer 234,000 nouveaux emplois. Mais il n'a jamais dit sur quels critères il se basait pour faire ces prédictions, alors qu'il refuse de donner les critères qui pourraient nous permettre d'évaluer vraiment l'ampleur du chômage auquel nous devons faire face cet hiver. Alors, monsieur l'Orateur, . . .

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Prud'homme) a maintenant la parole.

**M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur le président, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, conjointement avec Statistique Canada, effectue une enquête statistique mensuelle sur la composition de l'effectif de la main-d'œuvre. Cette enquête permet d'exprimer en pourcentage le taux d'emploi et de chômage de toutes les régions du pays, non seulement quant au nombre des personnes occupant un emploi ou étant en chômage, mais également en tenant compte des variations saisonnières normales.

Bien que le ministère effectue ainsi une évaluation continue de l'effectif ouvrier, cette enquête statistique mensuelle n'a aucunement pour but d'établir une extrapolation du taux futur d'emploi ou de chômage au pays.

L'honorable député de Sainte-Marie sait fort bien que certaines choses sont imprévisibles. Il faisait aussi allusion à un rapport du Conseil économique du Canada: il pourrait peut-être aussi citer cette partie du rapport du Conseil économique du Canada qui suggérait que l'on trouve de nouvelles formules de formation de la main-d'œuvre.

Mon honorable collègue pourrait peut-être aussi reconnaître que selon la nouvelle politique annoncée pour cet hiver, un nouveau programme de l'ordre de 20 millions de dollars sera établi pour la formation sur place de la main-

d'œuvre, à la suite de recommandations judicieuses du Conseil économique du Canada.

Je sais que l'honorable député ne veut pas que nous tentions de prédire des choses que seuls les chevaliers de l'Apocalypse pourraient prédire, eux qui auraient pu faire de sages propositions, dans le cas d'un taux élevé de chômage.

Mon collègue sait très bien que le gouvernement fait tous les efforts possibles pour réduire le taux de chômage en innovant toutes sortes de programmes dont celui annoncé par les honorables ministres des Finances et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je fais allusion au programme de travaux de l'ordre de 498 millions de dollars, dont bénéficieront une multitude d'organismes. Je pense à l'établissement du programme d'initiatives locales, soit pour les municipalités, soit pour les organismes; aux travaux publics, auxquels on affectera la somme de 80 millions de dollars pour la création d'emplois immédiats—mon collègue de Sainte-Marie devrait en être au courant—afin d'obvier à une difficulté que n'importe quel autre gouvernement devrait affronter dans les circonstances économiques actuelles, face aux situations mondiales, notamment à la situation nord-américaine.

Je suis convaincu que le gouvernement fait l'impossible pour pallier la situation, et si mon honorable ami a des suggestions plus efficaces à faire, le gouvernement l'écouterait avec beaucoup d'attention, afin de réduire le taux de chômage au minimum.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. L'honorable député connaît le Règlement. Il ne saurait invoquer le Règlement à ce stade des travaux de la Chambre.

• (10.20 p.m.)

LES PÊCHES—LA COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE EN MATIÈRE DE SOUTIEN DU REVENU ET DE RECYCLAGE—LE CAS DES PÊCHEURS DU LAC WINNIPEG

[Traduction]

**M. Doug Rowland (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, la pêche a été interdite dans le lac Winnipeg en 1970, lorsqu'on a découvert que certaines espèces de poissons contenaient des doses de mercure qui les rendaient impropres à la consommation humaine. On peut discuter du degré acceptable de contamination, ce que beaucoup font d'ailleurs. Il reste cependant que le gouvernement fédéral a décidé que le poisson du lac Winnipeg était impropre à la consommation.

Les pêcheurs ont été contraints de cesser leur activité. Le gouvernement du Manitoba a intenté des poursuites judiciaires visant à obtenir des dédommagements des sociétés qu'on soupçonnait d'avoir contribué à la pollution du lac entraînant ainsi l'interdiction de la pêche. Pour éviter que le poisson contaminé n'arrive au marché, le gouvernement fédéral avait décidé, plus tôt, d'acheter le poisson des pêcheurs afin de le brûler. Une fois le lac fermé, un programme-choc d'indemnisation des pêcheurs touchés a été mis sur pied par le ministère fédéral des Pêches et le gouvernement du Manitoba, le ministère fédéral assumant la moitié du coût total de deux millions de dollars. Plus tard, quand on s'est aperçu que le problème n'allait pas être résolu immédiatement et qu'il faudrait agir avant l'hiver, le gouvernement du Manitoba a établi un autre programme au coût de \$490,000, a communiqué